

BUDGET PRIMITIF 2015 : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PRIVES

BENEFICIAIRE	OBJET	NOM DES ELUS INTERESSES	SUBVENTION	NOMBRE DE VOTANTS
Oise la vallée	Programme d'études d'urbanisme	Philippe MARINI	100 000,00	42
Maison de l'Emploi et de la Formation	Participation fonctionnement	Philippe MARINI	14 281,00	44
		Eric HANEN		
		Bernard HELLAL		
Bureau Intercommunal de l'Emploi	Participation fonctionnement	Philippe MARINI	232 968,31	43
		Bernard HELLAL		
		Marc-Antoine BREKIESZ		
		Sandrine DE FIGUEIREDO		
OISE EST INITIATIVE (PFIL)	Participation fonds de prêts	Philippe TRINCHEZ	9 064,00	46
OISE EST INITIATIVE (PFIL)	Trophées de l'initiative 2015	Philippe TRINCHEZ	2 000,00	46

Accusé de réception en préfecture
 060-246001010-20150410-17CA100415-DE
 Date de télétransmission : 17/04/2015
 Date de réception préfecture : 20/04/2015

BUDGET PRIMITIF 2015 : ETAT DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT.

BENEFICIAIRE	OBJET	BP 2014 ET DM	BP 2015
SUBV. FONCTIONNEMENT COMMUNES (657341)			
15 communes	Distribution ARC Info	51 000,00	58 713,90
Compiègne	Frais stade Petitpoisson	47 500,00	47 500,00
CPI	Remboursement aux communes des frais CPI	5 000,00	5 000,00
Compiègne	Frais poste pan		43 806,94
	TOTAL (657341)	103 500,00	155 020,84
SUBV. FONCTIONNEMENT GROUPEMENTS COLLECTIVITES (657358)			
Syndicat Mixte port fluvial	Participation année 2015	0,00	0,00
SMOA	Participation année 2015	38 980,18	39 829,18
CCPE	Chargé de missions	28 157,07	28 035,35
	TOTAL (657358)	67 137,25	67 864,53
SUBV. FONCTIONNEMENT ORGANISMES PRIVES (6574)			
Association des anciens du SIVOM	Subvention annuelle 2015	2 600,00	2 600,00
Comité Oeuvres Sociales de la Ville de Compiègne et de l'ARC	Subvention annuelle 2015	21 912,24	21 912,24
Oise la vallée	Programme d'études d'urbanisme	152 000,00	100 000,00
Maison de l'Emploi et de la Formation	Participation fonctionnement	41 401,00	14 281,00
Maison de l'Emploi et de la Formation	Avance exceptionnelle 2015	140 000,00	0,00
Bureau Intercommunal de l'Emploi	Participation fonctionnement	159 390,10	232 968,31
Mutuelles (MIC, MOAT...)	Subventions part patronale mutuelle	0,00	0,00
Université Technologique de Compiègne	Prix de thèse 2015	2 200,00	2 200,00
Université Technologique de Compiègne	Printemps de l'industrie	0,00	0,00
Université Technologique de Compiègne	Sommet mondial de l'innovation	5 000,00	0,00
Université Technologique de Compiègne	Fête de la science et au prix roberval	5 000,00	3 000,00
Université Technologique de Compiègne	Réflexion exploratoire concernant les vocations de la Cour d'Orléans sur l'Ecole d'Etat Major		0,00
Université Technologique de Compiègne	Dispositif RESSORT	0,00	4 000,00
Université Technologique de Compiègne	Evènement de prestige UTC	0,00	2 000,00
Université Technologique de Compiègne	Participation au financement d'un écosystème local d'innovation	0,00	
Diverses structures	Subvention à la FACC	15 000,00	15 000,00
Diverses structures	Versement de l'aide FISAC à la FACC	4 258,00	16 000,00
Diverses structures	Versement de la part FISAC à la CCIO (diagnostics)	15 000,00	7 000,00
Diverses structures	Versement de la part FISAC à la CMAO (diagnostics)	15 000,00	0,00
OISE EST INITIATIVE (PFIL)	Participation fonds de prêts	9 064,00	9 064,00
OISE EST INITIATIVE (PFIL)	Trophées de l'initiative 2015	1 000,00	2 000,00
Cercle machine volante	Cercle machine volante	2 000,00	2 000,00
Fondation du patrimoine	Convention avec la Fondation du patrimoine	2 000,00	0,00
Bureau Intercommunal de l'Emploi	Participation complémentaire	1 724,00	0,00
Université Technologique de Compiègne	Journée hommage Daniel Thomas	2 000,00	0,00
Université Technologique de Compiègne	Dîner de prestige	5 000,00	0,00
Diverses structures	Divers	16 276,00	0,00
	TOTAL (6574)	617 825,34	434 025,55

Accusé de réception en préfecture
060-246001010-20150410-17CA100415-DE
Date de télétransmission : 17/04/2015
Date de réception préfecture : 20/04/2015

BENEFICIAIRE	OBJET	BP 2014 ET DM	BP 2015
SUBVENTION AU DEPARTEMENT (65733)			
Département de l'Oise	Participation à la construction des collèges	0,00	475,89
	TOTAL (65733)	0,00	475,89
COTISATIONS AUX ORGANISMES (6281)			
Entreprendre pour le fluvial	Cotisation annuelle	0,00	0,00
Fédération des entreprises publiques locales	Cotisation annuelle	0,00	0,00
Clubs des villes et territoires cyclables	Cotisation annuelle	1 599,51	1 651,20
Oise la vallée	Cotisation annuelle	22 022,40	24 196,60
Oise Est Initiative (PFIL)	Cotisation annuelle	32 623,80	32 623,80
Union des Maires de l'Oise	Cotisation annuelle	4 558,64	4 574,72
CAUE de l'OISE	Cotisation annuelle	1 200,00	1 660,00
Fondation du patrimoine	Cotisation annuelle	1 000,00	1 000,00
France Technopole innovation	Cotisation annuelle	100,00	0,00
centres villes en mouvement	Cotisation annuelle	0,00	0,00
Association des Villes Universitaire de France	Cotisation annuelle	0,00	0,00
Association A.P.C.	Cotisation annuelle	30 833,95	43 926,23
Mission Locale du Pays Compiégnois et du Pays des Sources	Cotisation annuelle	85 000,00	99 579,00
Afigèse	Cotisation annuelle	0,00	0,00
Escom	Cotisation annuelle	20,00	20,00
Seine Nord Europe	Cotisation annuelle	0,00	500,00
IAR	Cotisation annuelle	2 392,00	2 392,00
Retis	Cotisation annuelle	2 000,00	2 000,00
Foire salons congrès événements de France	Cotisation annuelle	0,00	0,00
	TOTAL (6281)	183 350,30	214 123,55
TOTAL DES SUBVENTIONS & COTISATIONS		971 812,89	871 510,36

Accusé de réception en préfecture
060-246001010-20150410-17CA100415-DE
Date de télétransmission : 17/04/2015
Date de réception préfecture : 20/04/2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 1 0 A V R I L 2 0 1 5

FINANCES

18 - FISCALITE DIRECTE – VOTE DES TAUX 2015

Le dix avril deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Evelyse GUYOT, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Jean-Claude CHIREUX, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ, Marc-Antoine BREKIESZ à Joël DUPUY DE MERY, Marie-Christine LEGROS à Philippe MARINI, Eric HANEN à Nicolas LEDAY, Robert HARDIVILLIER à Michel JEANNEROT, Pascal SERET à Xavier LOUVET, Yannick LECLERE à Bernard HELLAL.

Etaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE, Jacqueline FERRADINI, Béranger DUMAY.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 02 avril 2015
Date d'affichage : 17 avril 2015

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 36
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 44

FINANCES

18- FISCALITE DIRECTE – VOTE DES TAUX 2015

Rapporteur : Monsieur Laurent PORTEBOIS

Depuis la réforme de la fiscalité locale, les ressources fiscales de l'ARC sont issues de quatre taxes s'appliquant sur les ménages et sur les entreprises.

Ces quatre taxes sont :

- Taxe d'habitation (TH)
- Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)
- Cotisation foncière des entreprises (CFE)
- Taxe sur le foncier bâti (TFB)

Les évolutions des bases sont les suivantes :

- Taxe d'habitation (TH) : évolution des bases de 1,61 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : évolution des bases de 3,59%
- Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : évolution des bases de 2,48%

Conformément aux engagements pris lors du Débat d'Orientations Budgétaires, l'Agglomération ne procédera pas à une hausse des taux pour 2015. Les taux d'impositions 2015 seront donc identiques à ceux votés en 2012. Les taux proposés sont donc les suivants :

- Taxe d'habitation (TH) : 9,37 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 24,87%
- Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 2,52 %

En application de ces taux le produit fiscal s'établit à :

- Taxe d'habitation (TH) : 11 141 023,70 €
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 10 474 995,30 €
- Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 17 680,32 €

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Laurent PORTEBOIS,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 31 mars 2015,
Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le maintien des taux de fiscalité 2014 de l'ARC soit :

- Taxe d'habitation (TH) : 9,37 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 24,87%
- Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 2,52 %

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

EPCI : 159 DE LA REGION DE COMPIEGNE
ARRONDISSEMENT : 60
TRESORERIE SPL : S.I.P DE COMPIEGNE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 1259 FPU (1)

TAUX
FDL
2015

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015

I-1 - PRODUIT DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) A TAUX CONSTANT :

Bases d'imposition effectives 2014 ¹	Taux d'imposition de 2014 ²	Taux d'imposition plafonné pour 2015 ³	Bases d'imposition prévisionnelles 2015 ⁴	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2 ou col.3) ⁵
40 657 549	24,87	>>>	42 119 000	10 473 407

Pour information :
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants

I-2 - RESSOURCES TH & TF A TAUX CONSTANTS :

Bases d'imposition effectives 2014 ¹	Taux d'imposition ou taux moyens pondérés de 2014 ²	Autre option : taux moyens pondérés des communes ³	Bases d'imposition prévisionnelles 2015 ⁴	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2) ⁵
117 014 337	9,37		118 901 000	11 141 024
104 582 167	0,000		107 024 000	
684 639	2,52		701 600	17 680

II - DECISIONS DU CONSEIL DE L'EPeci

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2015

Produit nécessaire à l'équilibre du budget	29787066	Total allocations compensatrices	663 240	Produit taxe additionnelle FNB ⁴	94 467	Produit global des IFER ⁵	345 130	Produit de la CVAE ⁶	6 998 573	DCRTP ⁷		TASCOM ⁸	1 565 880
Versement GIR ⁷		Prélèvement GIR ⁷		1 513 923		10144995							
Produit attendu de la cotation foncière des entreprises unique						11158704							

2. IMPOSITIONS ADDITIONNELLES (FISCALITE MIXTE)⁹

Coefficient de variation proportionnelle (à exprimer avec 6 décimales) ⁶	Taux de référence (col.2 ou 3 x col.7) ⁸	TAUX VOTES ⁹	Produit correspondant (col.4 x col.9) ¹⁰	Réserve de taux capitalisée ¹¹	Réserve de taux utilisée ¹²	TAUX VOTE ¹³	Taux mis en réserve ¹⁴
11158704	1,000000	9,37	11141024	0,160		24,87	
Produit attendu des taxes d'habitation et foncières							
11 158 704			11 680				
Produit de référence des taxes d'habitation et foncières			11 158 704				

3. TAUX VOTE AU TITRE DE LA CFE POUR 2015¹⁰

Produit de CFE unique (col.4 x col.13)	
Si décision de modifier la durée d'intégration des taux, indiquer ci-contre la nouvelle durée	

A BEAUVAIS
Le Directeur Dep. des Finances Publiques
FRANCOISE COULONGEAT
le 05 MARS 2015

A Beauvais
Le président,
le 10/04/2015



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 10 AVRIL 2015

FINANCES

19 - PARTICIPATION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET AMENAGEMENT

Le dix avril deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Evelyse GUYOT, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Jean-Claude CHIREUX, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ, Marc-Antoine BREKIESZ à Joël DUPUY DE MERY, Marie-Christine LEGROS à Philippe MARINI, Eric HANEN à Nicolas LEDAY, Robert HARDIVILLIER à Michel JEANNEROT, Pascal SERET à Xavier LOUVET, Yannick LECLERE à Bernard HELLAL.

Etaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE, Jacqueline FERRADINI, Béranger DUMAY.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 02 avril 2015
Date d'affichage : 17 avril 2015

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 36

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 44

FINANCES

19 - PARTICIPATION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET AMENAGEMENT

Rapporteur : Monsieur Michel FOUBERT

Le Budget Principal peut apporter un soutien financier à certains budgets annexes qui lui sont rattachés afin d'assurer les équilibres budgétaires.

Pour 2015, les participations aux budgets annexes ont été approuvées lors de la séance du Conseil d'Agglomération du 18 décembre 2014 en dehors de celle destinée au budget annexe Aménagement.

Il est proposé d'adopter la participation 2015 du budget principal au budget aménagement. Celle-ci s'élève à 3 M€ en légère baisse par rapport à 2014.

<i>Budgets annexes</i>	<i>Participation en fonctionnement 2014</i>	<i>Participation en fonctionnement 2015</i>
<i>Aérodrome</i>	<i>67 230 €</i>	<i>26 400,00 €</i>
<i>Hôtel de projets</i>	<i>75 450 €</i>	<i>38 000,00 €</i>
<i>Résidence pour personnes âgées</i>	<i>58 100 €</i>	<i>30 500,88 €</i>
<i>Gens du voyage</i>	<i>447 970 €</i>	<i>501 078,00 €</i>
<i>Tourisme</i>	<i>290 135 €</i>	<i>327 480,00 €</i>
<i>Transport</i>	<i>781 671 €</i>	<i>621 327,00 €</i>
<i>Aménagement</i>	<i>4 000 000 €</i>	<i>3 000 000,00 €</i>
TOTAL	5 720 556 €	4 544 785,88 €

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Michel FOUBERT,
 Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 31 mars 2015,
 Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la participation du Budget Principal au Budget Aménagement pour un montant de 3 M€ pour l'exercice 2015,

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Principal, chapitre 67 et la recette sera inscrite au Budget Aménagement, chapitre 77.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,




Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 10 AVRIL 2015

FINANCES

20 - APPROBATION DES FONDS DE CONCOURS 2015

Le dix avril deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Evelyse GUYOT, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Jean-Claude CHIREUX, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ, Marc-Antoine BREKIESZ à Joël DUPUY DE MERY, Marie-Christine LEGROS à Philippe MARINI, Eric HANEN à Nicolas LEDAY, Robert HARDIVILLIER à Michel JEANNEROT, Pascal SERET à Xavier LOUVET, Yannick LECLERE à Bernard HELLAL.

Etaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE, Jacqueline FERRADINI, Béranger DUMAY.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 02 avril 2015
Date d'affichage : 17 avril 2015

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 36

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 44

FINANCES

20 - APPROBATION DES FONDS DE CONCOURS 2015

Rapporteur : Monsieur Laurent PORTEBOIS

Le Budget Primitif 2015 du Budget Principal prévoit une inscription budgétaire de 2 745 232,06 € pour divers fonds de concours d'investissement répartis selon le tableau joint en annexe.

Ce montant est ventilé sur les imputations suivantes :

COMPTE	MONTANT
204112	258 000,00 €
2041632	150 296,46 €
204182	720 000,00 €
20414112	921 935,60 €
20422	695 000,00 €
TOTAL	2 745 232,06 €

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Laurent PORTEBOIS,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 31 mars 2015,
Et après en avoir délibéré,

APPROUVE les fonds de concours pour l'année 2015 pour le Budget Principal de l'ARC.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

BENEFICIAIRE	OBJET	BP 2014 ET DM	BP 2015
SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSÉE (204112)			
UTC (opération 912)	Plan de relance et PG3	1 629 554,71	233 000,00
ANAH	Aide à la pierre	177 000,00	25 000,00
	TOTAL (204112)	1 806 554,71	258 000,00
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES (2041632)			
Tourisme	participation à l'investissement	60 600,00	30 350,00
GDV	participation à l'investissement	31 750,00	0,00
Hôtel de projets	participation à l'investissement	51 050,00	100 446,46
RPA	participation à l'investissement	15 700,00	19 500,00
	TOTAL (2041632)	159 100,00	150 296,46
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES (204182)			
Divers Organismes	Aide à la pierre	660 915,60	720 000,00
	TOTAL (204182)	660 915,60	720 000,00
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES (2041412)			
Communes membres	aide aux communes	240 000,00	240 000,00
Mairie de Compiègne	opération façade	40 000,00	40 000,00
Mairie de Compiègne	stade Petitpoisson	95 000,00	95 000,00
Mairie de Compiègne	Remboursement poste Pan	24 000,00	0,00
Mairie de Compiègne	Travaux patinoire	230 000,00	230 000,00
Association foncière de remembrement de Baugy	Remise en état du chemin menant au château d'eau de Compiègne	0,00	8 535,60
Margny Les Compiègne	Parking SIVOC	0,00	60 000,00
Venette	Travaux de renforcement du réseau d'eau potable projet PIVERT	0,00	248 400,00
SPL	SPL (Subvention d'équilibre)	50 000,00	0,00
	TOTAL (2041412)	679 000,00	921 935,60
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES (20422)			
Versement aides FISAC aux commerçants	Aides Vitrines - accessibilité -	25 000,00	60 000,00
Provision aides sur projets d'implantation	Subvention pour création de nouveaux emplois	40 000,00	15 000,00
SAS PIVERT (opération 917)	participation au fonds de concours pour la construction de la Halle PIVERT	700 000,00	600 000,00
Propriétaires hors Compiègne	Opération façade et rénovation patrimoine anciens	20 000,00	20 000,00
	TOTAL (20422)	785 000,00	695 000,00
TOTAL DES FONDS DE CONCOURS		4 090 570,31	2 745 232,06



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 10 AVRIL 2015

FINANCES

21 - INFORMATION SUR LES MARCHES PASSES EN 2014

Le dix avril deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Evelyse GUYOT, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Jean-Claude CHIREUX, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Jean-Pierre LEOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ, Marc-Antoine BREKIESZ à Joël DUPUY DE MERY, Marie-Christine LEGROS à Philippe MARINI, Eric HANEN à Nicolas LEDAY, Robert HARDIVILLIER à Michel JEANNEROT, Pascal SERET à Xavier LOUVET, Yannick LECLERE à Bernard HELLAL.

Etaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE, Jacqueline FERRADINI, Béranger DUMAY.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 02 avril 2015
Date d'affichage : 17 avril 2015

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 36

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 44

FINANCES

21 - INFORMATION SUR LES MARCHES PASSES EN 2014

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude GRANIER

En application de l'article 133 du code des marchés publics et de l'arrêté du 21 juillet 2011, les marchés passés en 2014 doivent faire l'objet d'une publication au premier trimestre 2015 en précisant l'objet et la date du marché, le montant, le nom de l'attributaire et son code postal.

Il faut notamment indiquer de manière séparée :

- Les marchés de travaux
- Les marchés de fournitures
- Les marchés de services

Ainsi que les montants par tranches :

Pour les marchés de travaux

- de 15 000,00 à 90 000,00 € HT
- de 90 001,00 € à 5 000 000,00 € HT
- 5 000 001,00 € HT et plus

Pour les marchés de fournitures et services

- de 15 000,00 à 90 000,00 € HT
- de 90 001,00 € à 200 000,00 € HT
- 200 001,00 € HT et plus

Voir liste en annexe.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Jean-Claude GRANIER,
Vu le Code des Marchés Publics,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 31 mars 2015,
Et après en avoir délibéré,

PREND ACTE de l'état des marchés tel qu'il est défini en annexe.

PRECISE que cet état sera intégré aux comptes administratifs 2014.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Philippe Marini", is written over a horizontal line.

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

RECAPITULATIF MARCHES 2014

AOO : Appel d'Offres Ouvert
 PA : Procédure Adaptée
 LC : Lettre de Commande

MARCHES DE TRAVAUX

Travaux :
 Tranche de 15.000,00 € HT à 90.000,00 € HT :

N°	PROCEDURE	DATE	DESIGNATION	TITULAIRE	MONTANT HT
08.2014	PA	07.04.14	Travaux de réhabilitation du réseau « eaux usées » pour la commune de Clairoux	M3R 91312 MONTLHERY CEDEX	24 742,00 €
11.2014	PA	01.12.14	Travaux de clôture au Parc Technologique des Rives de l'Oise à Venette – Projet PIVERT	GRILLAGES DE PIERREFONDS 60880 LE MEUX	53 874,59 €
19.2014	PA	13.08.14	Aménagement paysager et plantation sur la ZAC du Bois de Plaisance à Venette	LOISELEUR 60872 RIEUX CEDEX	177 116,52 €
28.104	PA	17.10.14	Réfection du Prieuré de Saint-Pierre-en-Chastres à Vieux-Moulin. Marché à bons de commande.	COREMAT 02200 SOISSONS	45 000,00 €
30.2014	PA	22.12.14	Travaux de viabilisation des parcelles du lotissement « Le Moulin Bacot » à Clairoux. Lot 2 : assainissement EU et EP	EUROVIA 60777 THOUROTTE	69 666,20 €
31.2014	PA	22.12.14	Travaux de viabilisation des parcelles du lotissement « Le Moulin Bacot » à Clairoux. Lot 3 : réseaux secs et EP en tranchée commune	BARRIQUAND 60204 COMPIEGNE CEDEX	39 958,00 €
32.2014	PA	22.12.14	Travaux de viabilisation des parcelles du lotissement « Le Moulin Bacot » à Clairoux Lot 4 : réseaux basse tension et éclairage public	INEO RESEAUX NORD OUEST 60201 COMPIEGNE CEDEX	44 432,70 €
38.2014	PA	12.01.15	Mise en conformité de la halle des sports de Margny-les-Compiègne. Lot 1 : électricité	LEDRAPIER 60280 CLAIROIX	18 393,08 €
1	LC	18.02.14	Installations générales Taxiway à l'aérodrome	EUROVIA PICARDIE 60150 THOUROTTE	23 144,73 €
3	LC	26.06.14	Agencements, aménagements et balisage béton piste aérodrome	TORREKENS 60310 LASSIGNY	23 440,00 €

Accusé de réception en préfecture
 060-246001010-20150410-21CA100415-DE
 Date de télétransmission : 17/04/2015
 Date de réception préfecture : 20/04/2015

Travaux :

Tranche de 90.001,00 € HT à 5.000.000,00 € HT :

N°	PROCEDURE	DATE	DESIGNATION	TITULAIRE	MONTANT HT
03.2014	PA	03.02.14	Reconstruction du surpresseur ZAC du Bois de Plaisance à Venette. Lot 1 : Gros œuvre étendu	QUINTANA 60000 TILLE	268 445,90 €
04.2014	PA	03.02.14	Reconstruction du surpresseur ZAC du Bois de Plaisance à Venette. Lot 2 : Process	SAUR 60201 COMPIEGNE	167 900,00 €
19.2014	PA	13.08.14	Aménagement paysager de la ZAC du Bois de Plaisance située à Venette	Société LOISELEUR 60872 RIEUX cedex	177 116.52 €
29.2014	PA	22.12.14	Travaux de viabilisation des parcelles du lotissement « Le Moulin Bacot » à Clairoux. Lot 1 : terrassement –voirie	EUROVIA 60777 THOUROTTE CEDEX	115 708.75 €

Travaux :

Tranche de 5.000.001,00 € HT et plus : aucun recensement de marchés dans cette tranche.

MARCHES DE FOURNITURES

Fournitures :

Tranche de 15.000,00 € HT à 90.000,00 € HT :

N°	PROCEDURE	DATE	DESIGNATION	TITULAIRE	MONTANT HT
02.2014	AOO	03.02.14	Acquisition de matériel et mobilier au pôle événementiel « Le Tigre » des Hauts de Margny Lot 6 : Chaises de salle polyvalente	DOUBLET 59710 LILLE	56 610,00 €
16.2014	AOO	22.07.14	Achat de consommables informatiques, papier de reprographie et autres fournitures administratives. Marché à bons de commande. Lot 1 : achat de consommables informatiques	TG INFORMATIQUE 13011 MARSEILLE	25 000,00 €
17.2014	AOO	22.07.14	Achat de consommables informatiques, papier de reprographie et autres fournitures administratives. Marché à bons de commande. Lot 2 : achat de papier de reprographie	OFFICE DEPOT 60451 SENLIS	15 000,00 €
18.2014	AOO	22.07.14	Achat de consommables informatiques, papier de reprographie et autres fournitures administratives. Marché à bons de commande. Lot 3 : achat de fournitures administratives et divers	NVBURO 77543 SAVIGNY-LE-TEMPLE	30 000,00 €

Fournitures :

Tranche de 90.001,00 € HT à 200.000,00 € HT : aucun recensement de marchés dans cette tranche.

Fournitures :

Tranche de 200.001,00 € HT et plus : aucun recensement de marchés dans cette tranche.

MARCHES DE SERVICES

Services :

Tranche de 15.000,00 € HT à 90.000,00 € HT

N°	PROCEDURE	DATE	DESIGNATION	TITULAIRE	MONTANT HT
01.2014	PA	03.02.14	Réalisation d'une thermographie aérienne infrarouge de l'Agglomération de la Région de Compiègne	LNE 78190 TRAPPES	45 475,00 €
10.2014	PA	09.05.14	Impression et livraison de dépliants et plans des lignes des transports intercommunaux. Marché à bons de commande.	L'ARTESIENNE 62802 LIEVIN CEDEX	20 000,00 €
14.2014	PA	16.06.14	Etude de requalification du centre bourg de Clairoix associée à une étude de réhabilitation d'un bâtiment	DURVILLE ARCHITECTE 60400 NOYON	44 525,00 €
15.2014	PA	27.06.14	Mission de conseil pour la mise en œuvre du transfert de la compétence eau potable. Marché à bons de commande	CALIA 75013 PARIS	70 750,00 €
20.2014	PA	04.08.14	Etude pour la finalisation du schéma directeur d'accessibilité de l'ARC et la mise en accessibilité des points d'arrêts	INDIGGO 75010 PARIS	34 450,00 €
24.2014	AOO	05.08.14	Etudes géotechniques pour la reconstruction de la station d'épuration de Choisy au Bac	SEMOFI 94290 VILLENEUVE LE ROI	24 290,00 €
28.2014	PA	17.10.14	Location d'échafaudage pour la couverture du Prieuré à Saint Pierre en Chastres à Vieux Moulin	SARL COREMAT 02200 SOISSONS	27 432,30 €
26.2014	AOO	03.11.14	Réalisation des études préalables à la création et à la réalisation de la ZAC du Camp des Sablons à Compiègne	MEDIATERRE CONSEIL 13009 MARSEILLE	48 875,00 €
35.2014	PA	22.12.14	Collecte, transport et maintenance des conteneurs à verre disposés sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération de la Région de Compiègne. Lot 1 : collecte en apport volontaire	MINERIS 84918 AVIGNON CEDEX 9	77 088,00 €
43.2015	PA	13.01.15	Prestations d'assurance pour les besoins de l'Agglomération de la Région de Compiègne. Lot 1 : assurance responsabilité civile et risques annexes	PNAS 75009 PARIS	Prime : 35 597,51 €
2	LC	07.04.14	Entretien de terrains à l'aérodrome	TORREKENS 60310 LASSIGNY	21 290,00 € TTC

Accusé de réception en préfecture
 060-246001010-20150410-21CA100415-DE
 Date de télétransmission : 17/04/2015
 Date de réception préfecture : 20/04/2015

Services :

Tranche de 90.001,00 € HT à 200.000,00 € HT :

N°	PROCEDURE	DATE	DESIGNATION	TITULAIRE	MONTANT HT
12.2014	PA	05.06.14	Etude urbaine du Quartier de la Gare de Compiègne à Margny-lès-Compiègne	FABRIQUE URBAINE 75011 PARIS	94 350,00 €
25.2014	AOO	04.08.14	Etude d'avant-projet et missions complémentaires concernant l'Aménagement de la ZAC du Camp des Sablons à Compiègne. Marché à bons de commande.	ARVAL / SODEREF 60802 CREPY EN VALOIS	139 700,00 €
42.2014	AOO	13.01.15	Assurance des risques statutaires du personnel de l'Agglomération de la Région de Compiègne	Cabinet ASTER 75009 PARIS	91 963,93 €
4	LC	10.01.14	Frais de gardiennage à l'hôtel de projets	SECURITAS 80250 AILLY-SUR-NOYE	19 752,00 €

Services :

Tranche de 200.001,00 € HT et plus:

N°	PROCEDURE	DATE	DESIGNATION	TITULAIRE	MONTANT HT
07.2014	AOR	01.04.14	Maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux issus du Schéma Directeur d'Adduction d'Eau Potable de l'Agglomération de la Région de Compiègne	Groupement HYDRATEC 92563 RUEIL-MALMAISON	334 022,50 €
06.2014	AOO	10.04.14	Mise en œuvre d'un centre de supervision intercommunal sur le territoire de Margny-lès-Compiègne	SOGETREL 80046 AMIENS	428 385,62 €
09.2014	AOO	29.04.14	Collecte et évacuation des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de l'ARC	NCI PROPLETE 75008 PARIS	2 144 900,00 €
13.2014	AOO	03.06.14	Contrat d'entretien de l'éclairage public dans les zones d'activités de l'Agglomération de la Région de Compiègne. Marché à bons de commande	COFELY INEO 60201 COMPIEGNE CEDEX	300 000,00 €
37.2014	AOO	15.01.15	Réalisation des fouilles archéologiques sur le site de l'ancienne Ecole d'Etat-major de Compiègne - Cour d'Honneur, Cour d'Orléans, Cour d'Eylau	EVEHA 87000 LIMOGES	491 100,00 €

Accusé de réception en préfecture
 060-246001010-20150410-21CA100415-DE
 Date de télétransmission : 17/04/2015
 Date de réception préfecture : 20/04/2015



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 10 AVRIL 2015

FINANCES

22 - ADMISSION EN NON VALEUR

Le dix avril deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Étaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Evelyse GUYOT, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Jean-Claude CHIREUX, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Jean-Pierre LEOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ, Marc-Antoine BREKIESZ à Joël DUPUY DE MERY, Marie-Christine LEGROS à Philippe MARINI, Eric HANEN à Nicolas LEDAY, Robert HARDIVILLIER à Michel JEANNEROT, Pascal SERET à Xavier LOUVET, Yannick LECLERE à Bernard HELLAL.

Étaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE, Jacqueline FERRADINI, Béranger DUMAY.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 02 avril 2015
Date d'affichage : 17 avril 2015

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 36

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 44

FINANCES

22 - ADMISSION EN NON VALEUR

Rapporteur : Monsieur Michel FOUBERT

Il est proposé à votre assemblée les admissions en non valeur des titres suivants sur le budget Hôtel de Projets.

Budget Hôtel de Projets

TITRES	ANNEE	MONTANT	INTITULE
147	2010	127.12	Bio 3D Refacturation loyer + charges
147	2010	2125.55	Bio 3D Refacturation loyer + charges
148	2010	9.15	Bio 3D Refacturation loyer + charges
148	2010	1870.92	Bio 3D Refacturation loyer + charges
184	2010	9.15	Bio 3D Refacturation loyer + charges
184	2010	1870.92	Bio 3D Refacturation loyer + charges
185	2010	127.12	Bio 3D Refacturation loyer + charges
185	2010	2125.55	Bio 3D Refacturation loyer + charges
198	2010	9.15	Bio 3D Refacturation loyer + charges
198	2010	1870.92	Bio 3D Refacturation loyer + charges
199	2010	127.12	Bio 3D Refacturation loyer + charges
199	2010	2125.55	Bio 3D Refacturation loyer + charges
108	2011	179.4	Bio 3D Refacturation loyer + charges
109	2011	167.68	Bio 3D Refacturation loyer + charges
112	2011	9.15	Bio 3D Refacturation loyer + charges
112	2011	1892.04	Bio 3D Refacturation loyer + charges
113	2011	127.12	Bio 3D Refacturation loyer + charges
113	2011	2149.62	Bio 3D Refacturation loyer + charges
126	2011	9.15	Bio 3D Refacturation loyer + charges
126	2011	1892.04	Bio 3D Refacturation loyer + charges
127	2011	127.12	Bio 3D Refacturation loyer + charges
127	2011	2149.62	Bio 3D Refacturation loyer + charges
13	2011	9.15	Bio 3D Refacturation loyer + charges
13	2011	1870.92	Bio 3D Refacturation loyer + charges
130	2011	9.15	Bio 3D Refacturation loyer + charges

130	2011	1892.04	Bio 3D Refacturation loyer + charges
131	2011	127.12	Bio 3D Refacturation loyer + charges
131	2011	2149.62	Bio 3D Refacturation loyer + charges
14	2011	127.12	Bio 3D Refacturation loyer + charges
14	2011	2125.55	Bio 3D Refacturation loyer + charges
164	2011	107.64	Bio 3D Refacturation loyer + charges
165	2011	69.87	Bio 3D Refacturation loyer + charges
167	2011	9.15	Bio 3D Refacturation loyer + charges
167	2011	1892.04	Bio 3D Refacturation loyer + charges
168	2011	127.12	Bio 3D Refacturation loyer + charges
168	2011	2149.62	Bio 3D Refacturation loyer + charges
205	2011	9.15	Bio 3D Refacturation loyer + charges
205	2011	1870.92	Bio 3D Refacturation loyer + charges
206	2011	127.12	Bio 3D Refacturation loyer + charges
206	2011	2125.55	Bio 3D Refacturation loyer + charges
213	2011	161.33	Bio 3D Refacturation loyer + charges
214	2011	215.28	Bio 3D Refacturation loyer + charges
35	2011	133.84	Bio 3D Refacturation loyer + charges
41	2011	9.15	Bio 3D Refacturation loyer + charges
41	2011	1870.92	Bio 3D Refacturation loyer + charges
42	2011	127.12	Bio 3D Refacturation loyer + charges
42	2011	2152.55	Bio 3D Refacturation loyer + charges
58	2011	9.15	Bio 3D Refacturation loyer + charges
58	2011	1892.04	Bio 3D Refacturation loyer + charges
59	2011	127.12	Bio 3D Refacturation loyer + charges
59	2011	2149.62	Bio 3D Refacturation loyer + charges
7	2011	9.15	Bio 3D Refacturation loyer + charges
7	2011	1870.92	Bio 3D Refacturation loyer + charges
76	2011	9.15	Bio 3D Refacturation loyer + charges
76	2011	1892.04	Bio 3D Refacturation loyer + charges
77	2011	127.12	Bio 3D Refacturation loyer + charges
77	2011	2149.62	Bio 3D Refacturation loyer + charges
8	2011	127.12	Bio 3D Refacturation loyer + charges
8	2011	2125.55	Bio 3D Refacturation loyer + charges

209	2012	9.15	Bio 3D Refacturation loyer + charges
209	2012	1892.04	Bio 3D Refacturation loyer + charges
210	2012	127.12	Bio 3D Refacturation loyer + charges
210	2012	2149.62	Bio 3D Refacturation loyer + charges
211	2012	9.15	Bio 3D Refacturation loyer + charges
211	2012	1973.69	Bio 3D Refacturation loyer + charges
22	2012	9.16	Bio 3D Refacturation loyer + charges
22	2012	1973.68	Bio 3D Refacturation loyer + charges
8	2012	9.16	Bio 3D Refacturation loyer + charges
8	2012	1973.68	Bio 3D Refacturation loyer + charges
	TOTAL	65 158.25	

Pour ces titres, le comptable invoque une clôture pour insuffisance d'actif.

Le montant s'élève à 65 158,25 € ; il sera comptabilisé à l'article 6541. Ce montant est couvert par une provision constituée en 2011 et qui sera reprise au budget supplémentaire 2015.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Michel FOUBERT,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 31 mars 2015,
Et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'admission en non valeur des titres émis sur le Budget Hôtel de Projet comme indiqué ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,


Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur-honoraire de l'Oise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 10 AVRIL 2015

FINANCES

23 - FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL

Le dix avril deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Evelyse GUYOT, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Jean-Claude CHIREUX, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ, Marc-Antoine BREKIESZ à Joël DUPUY DE MERY, Marie-Christine LEGROS à Philippe MARINI, Eric HANEN à Nicolas LEDAY, Robert HARDIVILLIER à Michel JEANNEROT, Pascal SERET à Xavier LOUVET, Yannick LECLERE à Bernard HELLAL.

Etaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE, Jacqueline FERRADINI, Béranger DUMAY.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 02 avril 2015
Date d'affichage : 17 avril 2015

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 36

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 44

FINANCES

23 – FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL

Rapporteur : Monsieur Laurent PORTEBOIS

L'article 144 de la Loi n° 1997-2011 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 codifié aux articles L2336-1 et L2336-7 du Code Général des Collectivités Territoriales a instauré un mécanisme de péréquation horizontale redistribuant une partie des ressources fiscales des communes et des groupements, appelé Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC).

Ce fonds national est alimenté par des prélèvements sur les ressources fiscales des communes et des groupements dont le potentiel fiscal agrégé est supérieur à un certain seuil.

Une redistribution des ressources de ce fonds est opérée en faveur des collectivités classées selon un indice synthétique tenant compte de leurs ressources et du revenu moyen de leurs habitants permettant de flécher les ressources de ce fonds vers les collectivités moins favorisées.

La montée en charge progressive de ce fonds est prévue pour atteindre 1,2 M€ en 2015 et 1,6 M€ en 2016.

Compte tenu des règles de calcul définies pour le FPIC, le territoire intercommunal est collectivement contributeur à hauteur de 1,2 M€ en 2015, ce montant sera précisé dès réception de la notification par les services de l'Etat (0,8 M€ en 2014, 0,5 M€ en 2013, 0,2 M€ en 2012).

En 2015, les textes ont prévu que ce montant pouvait être réparti sur ce bloc selon 3 modes :

La répartition de droit commun

Le prélèvement est réparti de droit entre l'EPCI et ses communes membres en fonction du coefficient d'intégration fiscale (CIF) de l'EPCI, puis entre les communes membres en fonction de leur potentiel financier par habitant et de leur population.

La répartition dérogatoire n°1 à la majorité des 2/3

- a) Entre l'agglomération et les communes selon le CIF ;
- b) Entre les communes, selon plusieurs critères (en fonction de leur population, de l'écart entre leur revenu par habitant et le revenu moyen par habitant de l'EPCI, du potentiel fiscal ou financier par habitant au regard de la moyenne, ainsi que d'autres critères de ressources et de charges qui peuvent être choisis par le Conseil communautaire. Ces modalités ne peuvent toutefois avoir pour effet ni de majorer ni de minorer de plus de 20% la contribution ou l'attribution d'une commune par rapport à celle calculée selon le droit commun.

La répartition dérogatoire n°2 dite « libre »

Par délibération à la majorité des 2/3 adoptée avant le 30 juin de l'année de répartition, complétée d'une délibération de chaque commune prise à la majorité simple :

- a) Entre l'ARC et ses communes membres : répartition fixée librement,
- b) Entre des communes membres : répartition fixée librement.

Par continuité avec la décision prise à l'unanimité depuis trois ans, il est proposé que le prélèvement de l'ensemble intercommunal soit intégralement pris en compte par l'ARC en 2015.

Par conséquent, il convient d'adopter une répartition selon le cas dérogatoire n°2 dite « libre » par délibération prise à la majorité des 2/3 des membres du Conseil communautaire au titre de cette année de répartition.

Le montant définitif de la contribution sera ajusté dès sa notification officielle par les services de l'Etat.

L'avis de la commission des finances est requis.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Laurent PORTEBOIS,

Vu l'article 144 de la Loi n°1997-2011 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 codifié aux articles L2336-1 à L2336-7 du Code Général des Collectivités Territoriales qui a instauré un mécanisme de péréquation horizontale redistribuant une partie des ressources fiscales des communes et des groupements, appelé Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC).

Vu l'avis favorable de la commission des Finances en date du 31 mars 2015,

Considérant que l'ensemble intercommunal ARC / Communes membres est contributeur au FPIC à hauteur de 1,2 M€ (ce montant sera précisé dès réception de la notification par les services de l'Etat),

Considérant que le Conseil communautaire de l'ARC doit adopter avant le 30 juin de l'année de répartition, la répartition dérogatoire n°1 ou n°2 si elle ne fait pas le choix de la répartition de droit commun transmise par les services de l'Etat,

Considérant que l'assemblée délibérante, pour l'année de répartition 2015, fait le choix de répartir l'intégralité du prélèvement soit 1,2 M€ € sur le seul budget de l'ARC pour 2015,

Considérant que ce choix doit être adopté à l'unanimité des membres,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'appliquer la répartition dérogatoire n°2 dite « libre » pour l'année 2015,
- de répartir le montant du prélèvement, au bénéfice du FPIC, soit 1,2 M€ € sur le seul budget de l'ARC

PRECISE que la dépense est prévue au budget Principal, chapitre 73.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 10 AVRIL 2015

FINANCES

24 - CESSION D'UN VEHICULE

Le dix avril deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Evelyse GUYOT, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Jean-Claude CHIREUX, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ, Marc-Antoine BREKIESZ à Joël DUPUY DE MERY, Marie-Christine LEGROS à Philippe MARINI, Eric HANEN à Nicolas LEDAY, Robert HARDIVILLIER à Michel JEANNEROT, Pascal SERET à Xavier LOUVET, Yannick LECLERE à Bernard HELLAL.

Etaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE, Jacqueline FERRADINI, Béranger DUMAY.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 02 avril 2015
Date d'affichage : 17 avril 2015

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 36
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 44

FINANCES

24 - CESSION D'UN VEHICULE

Rapporteur : Monsieur Jean-Noël GUESNIER

Le véhicule, de marque FIAT, modèle DOBLO, immatriculé 120 AJQ 60, millésime 2004, appartenant à l'Agglomération de la Région de Compiègne est classé dans la catégorie « non roulant » en raison de sa vétusté.

Monsieur David LANVIN souhaite se porter acquéreur et procédera aux réparations indispensables à son bon fonctionnement. Considérant l'état du véhicule, il est proposé de le céder à Monsieur David LANVIN pour la somme de trois cents euros (300 €), charge à lui de le présenter au contrôle technique nécessaire à sa remise en circulation.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Jean-Noël GUESNIER,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 31 mars 2015,
Et après en avoir délibéré,

ACCEPTE la vente du véhicule de marque FIAT, modèle DOBLO, à Monsieur David LANVIN.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

PRECISE que la recette sera inscrite au Budget Principal, chapitre 024.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 10 AVRIL 2015

ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

25 - LACHELLE – REALISATION D'UNE ETUDE DE DIAGNOSTIC ET DU ZONAGE ASSAINISSEMENT – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION ET DEMANDE DE SUBVENTION

Le dix avril deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Evelyse GUYOT, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Jean-Claude CHIREUX, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ, Marc-Antoine BREKIESZ à Joël DUPUY DE MERY, Marie-Christine LEGROS à Philippe MARINI, Eric HANEN à Nicolas LEDAY, Robert HARDIVILLIER à Michel JEANNEROT, Pascal SERET à Xavier LOUVET, Yannick LECLERE à Bernard HELLAL.

Etaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE, Jacqueline FERRADINI, Béranger DUMAY.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 02 avril 2015
Date d'affichage : 17 avril 2015

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 36
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 44

ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

25 - LACHELLE – REALISATION D'UNE ETUDE DE DIAGNOSTIC ET DU ZONAGE ASSAINISSEMENT – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION ET DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Monsieur Marc RESSONS

L'ARC avait acté le principe d'une étude de diagnostic et du zonage du réseau assainissement de la commune de Lachelle. Le projet a été affiné par :

- Des exigences de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
- Une étude pour le raccordement du réseau eaux usées de Lachelle au réseau de l'ARC,
- Un diagnostic de l'état actuel des réseaux eaux usées.

Une procédure de mise en concurrence a eu lieu et 3 offres ont été reçues.

Nous vous proposons de retenir le Bureau d'Etudes VERDI INGENIERIE SEINE qui a fourni l'offre la mieux disante techniquement et financièrement pour un montant de **64 597,50 € H.T**, pouvant être subventionné à 50% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'étude proprement dite et 80% pour la partie zonage assainissement.

Dans le cadre de cette étude, il est nécessaire de réaliser un lever topographique du réseau assainissement et de constituer une base de données géographiques.

Une procédure de mise en concurrence a eu également lieu et 4 offres ont été reçues.

Nous vous proposons de retenir le cabinet KOMAN (Géomètre-Expert) pour un montant de **6 000,00 € H.T**.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Marc RESSONS,
Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Risques Majeurs en date du 17 mars 2015,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 31 mars 2015,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir le Bureau d'Etudes VERDI INGENIERIE SEINE pour un montant de 64 597,50 € H.T pour la réalisation d'une étude de diagnostic assainissement,

SOLLICITE une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 50 % pour la partie étude de diagnostic assainissement et 80% pour la partie zonage,

DECIDE de retenir le cabinet KOMAN (Géomètre-Expert) pour un montant de 6 000,00 € H.T pour la réalisation d'un lever topographique du réseau assainissement et la constitution d'une base de données géographiques,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les pièces relatives à ces dossiers,

PRECISE que la dépense est prévue au budget assainissement, chapitre 20.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 10 AVRIL 2015

ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

26 - CHOIX DU MODE DE GESTION POUR L'EXPLOITATION DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT, RIVE DROITE ET RIVE GAUCHE, DES STATIONS D'EPURATION DE LA CROIX SAINT OUEN ET CHOISY AU BAC : AVENANTS DE PROLONGATION

Le dix avril deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Evelyse GUYOT, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Jean-Claude CHIREUX, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Jean-Pierre LEOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ, Marc-Antoine BREKIESZ à Joël DUPUY DE MERY, Marie-Christine LEGROS à Philippe MARINI, Eric HANEN à Nicolas LEDAY, Robert HARDIVILLIER à Michel JEANNEROT, Pascal SERET à Xavier LOUVET, Yannick LECLERE à Bernard HELLAL.

Etaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE, Jacqueline FERRADINI, Béranger DUMAY.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 02 avril 2015
Date d'affichage : 17 avril 2015

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 36

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 44

ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

26 - CHOIX DU MODE DE GESTION POUR L'EXPLOITATION DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT, RIVE DROITE ET RIVE GAUCHE, DES STATIONS D'ÉPURATION DE LA CROIX SAINT OUEN ET CHOISY AU BAC : AVENANTS DE PROLONGATION

Rapporteur : Monsieur Marc RESSONS

L'ARC dispose de la compétence assainissement sur son territoire, pour les communes d'Armancourt, Bienville, Choisy-au-Bac, Clairoix, Compiègne, Janville, Jaux, Jonquières, La Croix Saint Ouen, Le Meux, Margny-lès-Compiègne, Saint-Jean-aux-Bois, Saint-Sauveur, Venette, Vieux-Moulin et, à compter du 1^{er} janvier 2014, Lachelle.

La gestion du service de collecte et de traitement des eaux usées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération a été confiée dans le cadre de huit contrats de délégation de service public.

Quatre contrats arrivent à échéance en 2015 :

- **Contrat d'affermage confié à la SAUR pour la collecte et le traitement des eaux usées et des eaux unitaires sur le territoire de la commune de Choisy-au-Bac :**
 - 2 avenants ;
 - Durée totale : 20 ans
 - Date d'échéance : 22 juin 2015

- **Contrat d'affermage confié à la Lyonnaise des Eaux pour l'exploitation de la station d'épuration de La Croix Saint Ouen ainsi que les réseaux primaires d'amenée des effluents à la station :**
Contrat dit « réseaux primaires »
 - 7 avenants ;
 - Durée totale : 20 ans
 - Date d'échéance : 3 mai 2015

- **Contrat d'affermage confié à la SAUR pour l'exploitation des réseaux secondaires sur les communes de La Croix Saint Ouen (sauf parc scientifique), d'Armancourt, de Le Meux, de Jaux, de Jonquières et sur la ZAC de Jaux-Venette :**
Contrat dit « Rive droite »
 - 3 avenants ;
 - Durée totale : 20 ans
 - Date d'échéance : 22 juin 2015

- **Contrat d'affermage confié à la Lyonnaise des Eaux pour l'exploitation des réseaux secondaires sur les communes de Compiègne, de Margny-lès-Compiègne, de Venette, de Clairoix (pour partie), de La Croix Saint Ouen (parc scientifique) :**

Contrat dit « Réseaux secondaires » ou « Rive Gauche »

- 2 avenants ;
- Durée totale : 20 ans
- Date d'échéance : 22 juin 2015

Il a été proposé de regrouper ces quatre contrats en un seul pour une durée de 12 ans.

La nouvelle procédure de Délégation de Service Public, lancée selon la délibération de principe en date du 27 février 2014, est en cours mais ne permettra pas que les négociations aient abouti avant la date de fin des contrats actuels.

Afin de procéder au renouvellement de ces différents contrats sous forme d'une seule délégation et de mettre en place cette Délégation de Service Public de manière sereine, il est nécessaire de prolonger les actuels contrats par un avenant fixant une date d'échéance au 22/12/2015 (pour chacun des contrats en cours), sachant que cette prolongation pourra cesser avant son terme dès la finalisation du nouveau contrat d'affermage.

Les conditions financières, ainsi que la redevance assainissement perçue auprès de l'utilisateur, resteront inchangées.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Marc RESSONS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 31 mars 2015,

Vu l'avis favorable de la Commission de Délégation de Service Public,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE de prolonger les contrats actuels de délégation de service public d'assainissement de Choisy au Bac, réseaux primaires de la STEP, contrat rive droite et contrat rive gauche par un avenant.

- **Contrat d'affermage confié à la SAUR pour la collecte et le traitement des eaux usées et des eaux unitaires sur le territoire de la commune de Choisy-au-Bac**
- **Contrat d'affermage confié à la Lyonnaise des Eaux pour l'exploitation de la station d'épuration de La Croix Saint Ouen ainsi que les réseaux primaires d'amenée des effluents à la station**
- **Contrat d'affermage confié à la SAUR pour l'exploitation des réseaux secondaires sur les communes de La Croix Saint Ouen (sauf parc scientifique), d'Armancourt, de Le Meux, de Jaux, de Jonquières et sur la ZAC de Jaux-Venette**

- **Contrat d'affermage confié à la Lyonnaise des Eaux pour l'exploitation des réseaux secondaires sur les communes de Compiègne, de Margny-lès-Compiègne, de Venette, de Clairoux (pour partie), de La Croix Saint Ouen (parc scientifique)**

L'échéance maximum des contrats est fixée au 22 décembre 2015.

PRECISE que la dépense est prévue au budget assainissement, chapitre 011.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,




Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 10 AVRIL 2015

EQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

27 - MARGNY LES COMPIEGNE – COLLEGE CLAUDE DEBUSSY : CONVENTION DE GESTION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Le dix avril deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Étaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Evelyse GUYOT, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Jean-Claude CHIREUX, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Jean-Pierre LEOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ, Marc-Antoine BREKIESZ à Joël DUPUY DE MERY, Marie-Christine LEGROS à Philippe MARINI, Eric HANEN à Nicolas LEDAY, Robert HARDIVILLIER à Michel JEANNEROT, Pascal SERET à Xavier LOUVET, Yannick LECLERE à Bernard HELLAL.

Étaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE, Jacqueline FERRADINI, Béranger DUMAY.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 02 avril 2015
Date d'affichage : 17 avril 2015

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 36

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 44

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

27 - MARGNY-LES-COMPIEGNE – COLLEGE CLAUDE DEBUSSY : CONVENTION DE GESTION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Rapporteur : Monsieur Bernard HELLAL

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Collège (SIVOC) de Margny-lès-Compiègne a proposé à Monsieur le Préfet de l'Oise sa dissolution par délibération du comité syndical du 27 février 2014.

Le SIVOC a été dissous par arrêté préfectoral à compter du 30 juin 2014 et les biens immobiliers ont été transférés entre l'ARC pour les deux bâtiments à usage sportif et la Ville de Margny-lès-Compiègne pour l'ensemble du terrain supportant ces immeubles. Ce transfert a été accepté par délibérations de l'ARC en date des 3 juillet et 14 novembre 2013 et par délibérations du conseil municipal de la Ville de Margny-lès-Compiègne en date des 14 avril et 26 septembre 2014.

Il est précisé que ce transfert des biens doit faire l'objet d'une cession par acte notarié au prix de l'euro symbolique.

L'ARC, devenue propriétaire d'une halle de sports et d'un bâtiment multifonction à dominante sportive, a entrepris un programme de mise aux normes afin de pouvoir accueillir correctement les utilisateurs que sont le Collège et les associations sportives. Ce programme de travaux a débuté fin 2014 et devrait s'étaler sur plusieurs années mais en permettant, dès à présent, de rouvrir un équipement aux utilisateurs à savoir la halle des sports.

Compte tenu des engagements des deux collectivités (ARC et Ville de Margny-lès-Compiègne), il est nécessaire de fixer, par convention, les responsabilités et engagements de chaque partie.

Cette convention prévoit notamment les modalités de gestion et d'entretien.

Aussi il est demandé d'approuver le projet de convention joint en annexe et d'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à ce dossier.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Bernard HELLAL,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 31 mars 2015,
Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention joint en annexe,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à ce dossier,

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Principal, chapitre 909.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,




Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

COLLEGE CLAUDE DEBUSSY A MARGNY-LES-COMPIEGNE

CONVENTION DE GESTION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

ENTRE

L'Agglomération de la Région de Compiègne, représentée par son Président Philippe MARINI, dûment habilité suivant délibération du xxxxxxxxxxxx

Ci-après dénommée l'ARC,

ET

La Ville de Margny-lès-Compiègne, représentée par son Maire Bernard HELLAL, dûment habilité suivant délibération du xxxxxxxxxxxx

Ci-après dénommée Ville de Margny-lès-Compiègne,

Préambule

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Collège (SIVOC) de Margny-lès-Compiègne a proposé à M. le Préfet de l'Oise sa dissolution par délibération du comité syndical du 27 février 2014.

Le SIVOC a été dissous par arrêté préfectoral à compter du 30 juin 2014 et les biens immobiliers ont été transférés entre l'ARC pour les deux bâtiments à usage sportif et la Ville de Margny-lès-Compiègne pour l'ensemble du terrain supportant ces immeubles. Ce transfert a été accepté par délibération de l'ARC en date des 3 juillet et 14 novembre 2013 et par délibération du conseil municipal de la Ville de Margny-lès-Compiègne en date des 14 avril et 26 septembre 2014.

Il est précisé que ce transfert des biens doit faire l'objet d'une cession par acte notarié au prix de l'euro symbolique.

L'ARC, devenue propriétaire d'une halle de sports et d'un bâtiment multifonction à dominante sportive, a entrepris un programme de mise aux normes afin de pouvoir accueillir correctement les utilisateurs que sont le Collège et les associations sportives de l'ARC. Ce programme de travaux a débuté fin 2014 et devrait s'étaler sur plusieurs années mais en permettant, dès à présent, de rouvrir un équipement aux utilisateurs.

Compte tenu des engagements des deux collectivités (ARC et Ville de Margny-lès-Compiègne), il est nécessaire de fixer, par convention, les responsabilités et engagements de chaque partie.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1. - Objet

La présente convention a pour objet de définir les droits et obligations de chacune des parties conformément aux dispositions législatives et réglementaires qui régissent celles-ci.

Article 2. – Désignation des biens

L'ensemble de l'équipement est composé comme suit :

- Un terrain d'une superficie de 10 907 m² composé d'aires de jeux, d'espaces verts et de voirie d'accès aux bâtiments, cadastré section AB n° 490, 503, 504, 507, 508, 510, 519, 522, 523, 524.
- Une halle de sports d'une superficie de 600 m² bâti, et un bâtiment multifonction d'une superficie au sol de 450 m² et 900 m de SHON, reposant sur un terrain d'assiette de 4148 m² cadastré section AB n° 520 et 521.

Conformément aux délibérations précitées, la propriété de ces biens se répartit comme suit :

- L'ARC est propriétaire des deux bâtiments (Halle de sports et bâtiment multifonction) et de leur terrain d'assiette.
- La Ville de Margny-lès-Compiègne est propriétaire du reste du terrain comprenant les aires de jeux, les espaces verts et la voirie, tel que décrit ci-dessus.

Article 3. – Responsabilité

Les différentes parties à la présente convention devront se couvrir chacun, via une assurance, des risques et dégradations encourus ou qu'ils pourraient causer à autrui.

Ils devront être en mesure de produire les polices correspondantes à chaque réquisition.

Article 4. – Droits et obligations du gestionnaire concernant le terrain appartenant à la Ville de Margny-lès-Compiègne

A. Pour la Ville de Margny-lès-Compiègne

La Ville de Margny-lès-Compiègne exerce pleinement ces prérogatives de propriétaire et les droits et obligations correspondants.

A ce titre, la Ville de Margny-lès-Compiègne assure l'entretien, la réparation et tous travaux nécessaires au bon usage des équipements installés sur ces terrains, notamment :

- L'ensemble des espaces verts, clôture, voirie,
- L'entretien des équipements sportifs, de loisirs de plein air,
- L'entretien et la réparation de l'éclairage,
- Tous les travaux jugés utiles et obligatoires vis-à-vis de l'usage affecté

A titre complémentaire, la Ville de Margny-lès-Compiègne donne un droit de passage et d'usage à l'ARC :

- Pour la desserte et l'accès aux deux bâtiments,
- Pour le raccordement aux réseaux publics des deux bâtiments (eau, gaz, électricité, eaux usées)

B. Pour l'ARC

A ce titre, l'ARC devra assurer :

- L'entretien et la réparation des réseaux entre le domaine public et le bâtiment implanté dans le terrain de la Ville de Margny-lès-Compiègne,
- L'accessibilité handicapée des bâtiments selon la réglementation.

Article 5. – Droits et obligations des parties concernant les deux bâtiments à usage sportif

A. Pour l'ARC

L'ARC exerce pleinement ses prérogatives de propriété et les droits et obligations correspondants.

A ce titre, l'ARC assure la maintenance, les travaux de réparation et tous les travaux d'investissement nécessaires au bon fonctionnement du bâtiment, à savoir :

- Les charges de fluides (eau, gaz, électricité), téléphone d'urgence s'il y a lieu,
- Toutes les charges incombant au propriétaire.

A titre complémentaire, l'ARC délègue à la Ville de Margny-lès-Compiègne la gestion courante de ces deux équipements, à savoir :

- L'attribution de l'occupation des salles conformément aux dispositions de l'article 6
- L'entretien et la maintenance des bâtiments
- L'organisation de manifestations sportives sous réserve du respect de la réglementation.

B. Pour la Ville de Margny-lès-Compiègne

La Ville de Margny-lès-Compiègne assure en lieu et place du propriétaire l'ARC les obligations suivantes :

- La gestion et l'attribution des salles et équipements sportifs conformément aux dispositions définies à l'article 6
- Le petit entretien courant, la gestion des clés et accès, le ménage et les produits d'entretien
- L'organisation des manifestations sous réserve du respect de la réglementation

Compte-tenu de ces clauses, l'ARC reversera à la Ville de Margny-lès-Compiègne la participation financière du département de l'Oise au titre de l'utilisation des équipements sportifs par le Collège Claude DEBUSSY.

Toutefois, en cas de changement substantiel du montant de cette participation financière du département de l'Oise, les parties se rapprocheront pour fixer une nouvelle répartition de cette participation par avenant.

Article 6. – Utilisation des bâtiments

Les deux bâtiments (halle des sports et bâtiment multifonction) ont une destination exclusivement sportive ou de loisirs. A ce titre, ils sont classés ERP type 5^{ème} catégorie.

L'attributaire des salles ou équipements devra veiller scrupuleusement au respect des règles de sécurité et d'usage liées à ce classement.

Tel que prévu aux articles 3 et 4, la Ville de Margny-lès-Compiègne est désignée comme la Collectivité assurant la gestion de ces équipements et par conséquent qui a le rôle d'attributaire des salles ou équipements.

Toutefois, et afin de respecter la délibération du Conseil d'Agglomération du 14 novembre 2013 définissant ces équipements d'intérêt communautaire, l'attributaire des créneaux d'occupation devra satisfaire les besoins exprimés par les communes de l'ARC.

Pour ce faire, la Ville de Margny-lès-Compiègne devra établir un planning annuel et le soumettre pour avis à la Commission AD HOC de l'ARC.

Il est également prévu que des créneaux utilisés pour la pratique sportive des élèves du Collège, durant les heures de cours, sont prioritaires par rapport à d'autres activités.

Article 7. – Durée / renouvellement

La présente convention est conclue pour une durée de 5 ans, à compter de la signature de la présente.

Article 8. – Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties, des obligations contenues dans la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par La partie la plus diligente d'une lettre recommandée avec accusé de réception, contenant mise en demeure d'avoir à exécuter la convention.

Article 9. – Litige

Tout litige né de l'application de cette convention, et qui ne trouverait pas de règlement à l'amiable, relève de l'appréciation du tribunal administratif d'Amiens.

FAIT A COMPIEGNE, le

Pour l'ARC
Le Président,

Pour la Commune
Le Maire,

Philippe MARINI

Bernard HELLAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 10 AVRIL 2015

ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

28 - FOURNITURE EN ELECTRICITE DES BATIMENTS DE L'ARC : INSCRIPTION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU SYNDICAT DE L'ENERGIE DE L'OISE (SE60)

Le dix avril deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Evelyse GUYOT, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Jean-Claude CHIREUX, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Jean-Pierre LEOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ, Marc-Antoine BREKIESZ à Joël DUPUY DE MERY, Marie-Christine LEGROS à Philippe MARINI, Eric HANEN à Nicolas LEDAY, Robert HARDIVILLIER à Michel JEANNEROT, Pascal SERET à Xavier LOUVET, Yannick LECLERE à Bernard HELLAL.

Etaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE, Jacqueline FERRADINI, Béranger DUMAY.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 02 avril 2015
Date d'affichage : 17 avril 2015

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 36

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 44

ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

28 - FOURNITURE EN ELECTRICITE DES BATIMENTS DE L'ARC : INSCRIPTION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU SYNDICAT DE L'ENERGIE DE L'OISE (SE60)

Rapporteur : Madame Arielle FRANÇOIS

L'article L.337.9 du Code de l'Energie prévoit que les tarifs réglementés de vente de l'électricité pour les gros consommateurs (puissance souscrite supérieure à 36 KVa, ce qui concerne les tarifs jaunes et verts) seront supprimés au 31 décembre 2015, afin de se mettre en conformité avec le droit Européen.

Il convient donc pour la collectivité de souscrire une offre de marché auprès d'un fournisseur avant le 31 décembre 2015. Pour ce faire, il est proposé d'adhérer au groupement de commandes mis en œuvre par le Syndicat de l'Energie de l'Oise (SE60).

Le montant de l'indemnisation à verser au SE60 pour l'adhésion au groupement de commandes est de 1 € par Mégawatt/h, soit pour l'Agglomération de la Région de Compiègne environ 1 200 €.

Six points de livraison sont concernés pour une consommation d'environ 1 235 000 Kwh et une dépense annuelle d'environ 183 000 €.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Madame Arielle FRANÇOIS,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 31 mars 2015,
Et après en avoir délibéré,

VALIDE l'adhésion au groupement de commandes mis en œuvre par le Syndicat de l'Energie de l'Oise (SE60),

AUTORISE Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 10 AVRIL 2015

ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

29 - AVIS SUR LE PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION (PGRI) ET LE SDAGE

Le dix avril deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Evelyse GUYOT, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Jean-Claude CHIREUX, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ, Marc-Antoine BREKIESZ à Joël DUPUY DE MERY, Marie-Christine LEGROS à Philippe MARINI, Eric HANEN à Nicolas LEDAY, Robert HARDIVILLIER à Michel JEANNEROT, Pascal SERET à Xavier LOUVET, Yannick LECLERE à Bernard HELLAL.

Etaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE, Jacqueline FERRADINI, Béranger DUMAY.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 02 avril 2015
Date d'affichage : 17 avril 2015

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 36

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 44

ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

29 – AVIS SUR LE PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION (PGRI) ET LE SDAGE

Rapporteur : Monsieur Jean-Noël GUESNIER

La directive européenne du 23 octobre 2007, dite directive inondation, transposée en droit français par la loi d'engagement national pour l'environnement, n°2010-788 dite LENE ou grenelle II du 12 juillet 2010, fixe un cadre pour l'évaluation et la gestion des risques d'inondation.

Une stratégie nationale de gestion du risque (SNGRI) a été validée le 15 octobre 2014. Le PGRI en est la déclinaison à l'échelle de chaque district. Il s'agit d'un document de planification fixant des objectifs à atteindre à l'échelle du bassin et sur le TRI. Il contient des dispositions à mettre en œuvre pour y parvenir.

Le PGRI s'inscrit dans un cycle de 6 ans (2016 à 2021) et contient 4 grands objectifs :

- Objectif 1 : Réduire la vulnérabilité des territoires ;
- Objectif 2 : Agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages ;
- Objectif 3 : Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés ;
- Objectif 4 : Mobiliser tous les acteurs via le maintien et le développement de la culture du risque.

Le PPRI, les SCOT et les PLU doivent être compatibles ou rendus compatibles (dans un délai de 3 ans) avec le PGRI ainsi que les programmes et les décisions administratives dans le domaine de l'eau.

La consultation du public et en particulier des collectivités se déroule du 19 décembre 2014 au 18 avril 2015. Ces documents seront approuvés en décembre 2015.

Remarques sur le projet de PGRI

P30, objectif 1.D.1 Eviter, réduire et compenser les impacts des installations en lit majeur des cours d'eau :

Cette disposition interdit les compensations par déblai en lit majeur sans en donner la raison. Or les déblais en lit majeur ont pour intérêt de permettre un stockage et un laminage de l'onde de crue. Le site de ralentissement des crues de Longueil-Sainte-Marie, constitué d'anciennes gravières utilisées pour le stockage des eaux de crue de l'Oise, en est l'exemple. Ce type d'aménagement pourrait donc permettre une réelle compensation hydraulique d'éventuelles constructions en lit majeur. Tous les territoires ne sont pas propices à ce type d'utilisation, c'est pourquoi la disposition devrait laisser la possibilité de s'adapter en fonction des caractéristiques des territoires.

Pour tenir compte d'un effet bénéfique sur la zone d'aménagement, lorsque la compensation se situe dans le lit majeur, un coefficient de 10% pourrait être créé pour améliorer les solidarités amont/aval avec les autres territoires inondables.

Références du PGRI	Projet de PGRI	Proposition de rédaction
Page 30, objectif 1.D.1	Les compensations doivent intervenir par restitution de volumes et de surface à partir de la côte du pied de remblais. Le déblai d'un volume de matériaux en dessous de la côte du pied de remblais ne permet pas de satisfaire l'objectif de restitution de volumes et de surfaces d'écoulement.	<i>« La compensation par restitution de volumes et de surfaces est autorisée en-dessous de la côte du pied du remblai si une gestion ou un système sont envisagés de sorte qu'ils permettent un abaissement de la ligne d'eau dans la zone considérée. La réflexion doit intégrer le rôle de la nappe ou cette méthode de compensation est affectée d'un coefficient minorant de 10%. »</i>

P37, objectif 2.C.3 : Protéger les zones d'expansion des crues dans les PPRI :

Il est important de protéger les zones d'expansion de crue en dehors des secteurs urbanisés et il ne faut pas oublier les potentialités de développement et d'urbanisation

Références du PGRI	Projet de PGRI	Proposition de rédaction
Page 37, objectif 2.C.3	Les PPRI assurent une protection stricte des zones d'expansion des crues situées dans les secteurs non urbanisés	« Les PPRI assurent une protection stricte des zones d'expansion des crues situées dans les secteurs non urbanisés et non urbanisables »

P50, objectif 3.E.1 Maitriser l'urbanisme en zone inondable :

Cet article est trop restrictif. En effet, il est écrit que « l'objectif fondamental est de ne pas augmenter les enjeux exposés au risque d'inondation », cette phrase peut être comprise comme ne pas construire en zone inondable avec le risque de paupériser les zones urbaines existantes comme par exemple Margny-lès-Compiègne. Ce qui est en contradiction avec la loi ALUR et le Grenelle de l'Environnement qui fixent des objectifs de réduction de la consommation de terres agricoles en privilégiant la densification urbaine des pôles urbains.

Dans le cas de l'ARC, une partie de cette densification aura forcément lieu en zone inondable autour des axes stratégiques (pôle gare, dents creuses, industrialisation en bordure de canal Seine Nord Europe et MAGEO ...) avec le risque de paupériser les zones urbaines existantes comme par exemple Margny-lès-Compiègne.

D'autre part, la disposition ne distingue pas la hauteur d'eau sur la zone inondable. En effet, les contraintes sur une zone inondable avec une hauteur d'eau de 10 cm ne sont pas les mêmes que sur une zone inondable avec 3 m d'eau.

Références du PGRI	Projet de PGRI	Proposition de rédaction
<p>Page 50, objectif 3.E.1</p>	<p>L'objectif fondamental est de ne pas augmenter les enjeux exposés au risque d'inondation. Cela suppose que pour être compatible avec cet objectif, les documents d'urbanisme qui prévoient de développer l'urbanisation en zone inondable doivent justifier d'impératifs économiques, sociaux, environnementaux ou patrimoniaux, et l'absence d'alternatives avérées.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ justifient les objectifs poursuivis par l'aménagement de ces zones, en particulier le renouvellement urbain, et/ou l'aménagement de « dents creuses » au sein d'un continuum urbain existant en zone inondable, ■ vérifient les facultés de résilience à court terme de ces secteurs (reprise de l'activité économique, rétablissement des réseaux : voiries, énergie, eau, télécommunications...) 	<p><i>L'objectif fondamental est de ne pas augmenter les enjeux vulnérables à l'inondation. La transparence et la résilience des nouveaux aménagements sont une manière d'y parvenir. Les SCOT, et en l'absence de SCOT les PLU ou PLU, qui prévoient de développer l'urbanisation de secteurs situés en zone inondable ou qui en organisent la densification :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>S'assurent des facultés de résilience à court terme de ces secteurs (reprise de l'activité économique, résultant de la protection maximale des réseaux, voiries, énergie, eau, télécommunications ...)</i> ; • <i>S'assurent des capacités des infrastructures de transports à répondre aux exigences d'évacuation rapide des populations et d'accessibilité aux services de secours en cas de crise.</i>

Références du PGRI	Projet de PGRI	Proposition de rédaction
	<p>■ vérifient la capacité des infrastructures de transports à répondre aux exigences d'évacuation rapide des populations et d'accessibilité aux services de secours en cas de crise</p> <p>Les documents d'urbanisme privilégient des projets d'aménagement et de développement durable ou d'activité qui présentent une très faible vulnérabilité aux inondations.</p> <p>Parallèlement, dans la mesure où les impératifs économiques, sociaux environnementaux ou patrimoniaux et l'absence d'alternatives avérés sont justifiés, les PGRI et les PPRL fixent les prescriptions nécessaires à planifier et concevoir des aménagements résilients.</p>	<p><i>Les documents d'urbanisme privilégient les projets d'aménagements et de développement durable ou d'activité qui présentent une très faible vulnérabilité aux inondations. Parallèlement, les PGRI et les PPRL fixent les prescriptions nécessaires à planifier et concevoir des aménagements résilients.</i></p> <p><i>Du fait d'une prévision des crues renforcée, Les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS), les exercices d'évacuation en lien avec la Sécurité Civile minimisent la vulnérabilité sur les populations en formalisant l'évacuation préventive.</i></p>

P97, objectif 1.F : Intégrer la résilience lors de nouveaux projets urbains

Même remarque que pour l'objectif 3.E.1 p50, qui aboutit à la proposition suivante :

Références du PGRI	Projet de PGRI	Proposition de rédaction
Page 97, objectif 1.F	« Dans le périmètre de la Stratégie Locale du TRI de Compiègne, les SCOT, les PLU et les PLUi en l'absence de SCOT ont pour objectif de ne pas augmenter les enjeux exposés au risque d'inondation.	<i>Dans le périmètre de la Stratégie Locale du TRI de Compiègne, les SCOT, les PLU et les PLUi en l'absence du SCOT ont pour objectif de ne pas augmenter les enjeux vulnérables à l'inondation. La transparence et la résilience des nouveaux aménagements ainsi que les PCS étayés par des exercices d'évacuation en lien avec la Sécurité Civile sont une manière d'y parvenir.</i>

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Jean-Noël GUESNIER,
Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Risques Majeurs en date du 17 mars 2015,
Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement, Urbanisme et Grandes Infrastructures en date du lundi 23 mars 2015,
Et après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable sur le projet de PGRI Seine-Normandie sous condition de prise en compte de l'intégralité des réserves énoncées ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 10 AVRIL 2015

AMENAGEMENT

30 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MANDAT ENTRE L'ARC ET LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OISE (SAO) POUR LES ACCÈS À LA ZAC JAUX / VENETTE ET À LA ZAC DES HAUTS DE MARGNY

Le dix avril deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Étaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Evelyse GUYOT, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Jean-Claude CHIREUX, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ, Marc-Antoine BREKIESZ à Joël DUPUY DE MERY, Marie-Christine LEGROS à Philippe MARINI, Eric HANEN à Nicolas LEDAY, Robert HARDIVILLIER à Michel JEANNEROT, Pascal SERET à Xavier LOUVET, Yannick LECLERE à Bernard HELLAL.

Étaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE, Jacqueline FERRADINI, Béranger DUMAY.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 02 avril 2015
Date d'affichage : 17 avril 2015

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 36

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 44

AMENAGEMENT

30 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MANDAT ENTRE L'ARC ET LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OISE (SAO) POUR LES ACCÈS À LA ZAC DE JAUX/VENETTE ET À LA ZAC DES HAUTS DE MARGNY

Rapporteur : Monsieur Michel FOUBERT

L'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC), constatant depuis plusieurs années, les difficultés de circulation pour accéder à la zone commerciale de Jaux/Venette, et dans le cadre des aménagements de la ZAC des Hauts de Margny, doit entreprendre des études puis le suivi des travaux de desserte.

Ils concernent donc :

- Les accès à la zone commerciale de Jaux/Venette avec un giratoire sur l'Avenue de l'Europe et sur la RN31, avec un shunt sur la RN131 et la RN31.
- Les accès à la ZAC des Hauts de Margny, avec un échangeur sur la RN1031 et sur la RD202, la reprise du carrefour existant sur la RD202 (« Jardiland »), et une tranche conditionnelle avec l'amélioration de l'accès Nord de la ZAC des Hauts de Margny, et notamment au pôle événementiel.

Les calendriers prévisionnels programment une livraison pour Jaux/Venette en 2016 et pour les Hauts de Margny en 2017.

Pour mémoire, l'investisseur de cette zone commerciale, Sirius, projette son ouverture au mois d'avril 2018.

L'ARC envisage de confier la conduite de ces études, et le suivi des phases de travaux de desserte à la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO), intention relative à la complexité des études, au plan de charge du bureau d'études infrastructures, mais également afin d'accélérer les mobilisations du Conseil Général et de l'État.

La rémunération prévisionnelle de la SAO s'élève à 4.5% du montant HT des études et des travaux. Ce montant est le résultat des règles définies par le Conseil d'Administration de la SAO.

Viendraient, le cas échéant, s'ajouter des rémunérations forfaitaires si des dossiers supplémentaires sont nécessaires, tels que des études complémentaires, étude d'impact, dossiers d'expropriation.

Ces deux affaires sont estimées :

- Pour la zone commerciale de Jaux/Venette, à 830 775 € HT, soit 996 930 € TTC.

La rémunération de la SAO étant donc comprise et à hauteur de 35 775 € HT, soit **42 930 € TTC**.

Pour rappel, la société Carrefour a offert son concours pour les travaux à hauteur de 750 000 Euros.

- Pour la ZAC des Hauts de Margny, à 2.2 M€ HT, soit 2,64 M€ TTC pour l'échangeur RN1031 x RD202 et le carrefour sur la RD202 (« Jardiland »).
La rémunération de la SAO étant également comprise, et s'élève donc à 94 500 € HT, soit **113 400 € TTC**.

Pour mémoire, un accord est intervenu avec Sirius pour que le séquestre de 200 000 € versé au moment de la promesse de vente, soit utilisé comme avance pour les études préalables.

En ce qui concerne la tranche conditionnelle, c'est-à-dire l'amélioration de l'accès Nord de la ZAC des Hauts de Margny, sa mise en œuvre est évaluée à 800 000 € HT, soit 960 000 € TTC, auquel viendra s'ajouter la rémunération de la SAO de 4.5% du montant HT, c'est à dire 36 000 € HT, soit **43 200 € TTC**.

Ces montants seront affinés lors des phases d'études.

LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Michel FOUBERT,
Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement Urbanisme et Grandes Infrastructures en date du 23 mars 2015,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 31 mars 2015,
Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de mandat entre l'ARC et la SAO, qui fixe les conditions particulières d'intervention de la SAO pour les études et travaux liés aux accès à la ZAC de JAUX/VENETTE et à la ZAC des Hauts de MARGNY.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,




Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 10 AVRIL 2015

AMENAGEMENT

31 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE L'ARC ET CARREFOUR PORTANT SUR UN FONDS DE CONCOURS POUR L'AMENAGEMENT DES ACCES A LA ZAC DE JAUX / VENETTE

Le dix avril deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Evelyse GUYOT, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Jean-Claude CHIREUX, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ, Marc-Antoine BREKIESZ à Joël DUPUY DE MERY, Marie-Christine LEGROS à Philippe MARINI, Eric HANEN à Nicolas LEDAY, Robert HARDIVILLIER à Michel JEANNEROT, Pascal SERET à Xavier LOUVET, Yannick LECLERE à Bernard HELLAL.

Etaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE, Jacqueline FERRADINI, Béranger DUMAY.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 02 avril 2015
Date d'affichage : 17 avril 2015

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 36

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 44

AMENAGEMENT

31 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE L'ARC ET CARREFOUR PORTANT SUR UN FONDS DE CONCOURS POUR L'AMÉNAGEMENT DES ACCÈS À LA ZAC DE JAUX/VENETTE

Rapporteur : Monsieur Bernard DELANNOY

L'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC), constatant depuis plusieurs années, les difficultés de circulation pour accéder à la zone commerciale de Jaux/Venette, et parallèlement sa perte d'attractivité, a mené des études pour mettre en place un projet de requalification de cette zone commerciale.

Les conclusions des études menées ont défini les travaux nécessaires :

- Tranche 1 : Déplacement du giratoire Avenue de l'Europe sur la RN31.
- Tranche 2 : Requalification de l'Avenue de l'Europe pour canaliser les « tourne à gauche » par des ronds-points spécifiques, et dans le but d'améliorer les cheminements des vélos et des piétons.
- Tranche 3 : Création d'un shunt entre la RN31 et la RN131.
- Tranche 4 : Création d'un shunt vers la ZAC des Cailloux, entre l'accès Sud de la zone commerciale et la Rue des Métiers.

Ces travaux sont estimés à 4.6 millions d'euros HT, dont la première phase (les tranches 1 et 3) est évaluée en phase esquisse à 830 775 € HT, montant qui sera affiné dans les phases ultérieures, avec une réalisation prévue à l'été 2016.

A cette fin, l'ARC confiera à la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO) la conduite de cette opération, sous forme d'une convention de mandat, ce dernier montant intègre cette collaboration.

La société Carrefour, enseigne leader de cette zone commerciale, qui a également fait le constat des difficultés d'accessibilité pénalisant l'attractivité de son hypermarché, offre son concours financier pour un montant total d'un million d'euros par rapport au coût des travaux estimé à 4,6 millions d'euros HT pour la totalité des quatre tranches. Au regard de la nature des travaux et des ouvrages projetés, la contribution globale de CARREFOUR peut être distinguée en un montant de 750 000 € pour les tranches 1 et 3.

Un projet de convention financière prévoit donc le versement de cette somme de façon échelonnée :

- 100 000 € à la signature de la convention,
- 650 000 € pour les tranches 1 et 3, et selon un calendrier d'avancement des travaux : pour moitié au lancement de l'appel d'offres des travaux, et l'autre moitié à l'achèvement des travaux de ces deux tranches,
- 250 000 € pour les tranches 2 et 4, selon le même calendrier que précédemment.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Bernard DELANNOY,
Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement urbanisme et Grandes Infrastructures en date du 23 mars 2015,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 31 mars 2015,
Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention financière entre l'ARC et la société Carrefour, qui précise les conditions du fonds de concours de cette dernière au programme de travaux initié par l'ARC pour la requalification de la zone commerciale de Jaux/Venette.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention financière.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 10 AVRIL 2015

AMENAGEMENT

32 - COMPIEGNE – ECOLE D'ETAT MAJOR – SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD CONCERNANT LA COUR D'ORLEANS

Le dix avril deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Evelyse GUYOT, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Jean-Claude CHIREUX, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Jean-Pierre LEOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ, Marc-Antoine BREKIESZ à Joël DUPUY DE MERY, Marie-Christine LEGROS à Philippe MARINI, Eric HANEN à Nicolas LEDAY, Robert HARDIVILLIER à Michel JEANNEROT, Pascal SERET à Xavier LOUVET, Yannick LECLERE à Bernard HELLAL.

Etaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE, Jacqueline FERRADINI, Béranger DUMAY.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 02 avril 2015
Date d'affichage : 17 avril 2015

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 36
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 44

AMENAGEMENT

32 - COMPIÈGNE – ÉCOLE D'ÉTAT MAJOR – SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD CONCERNANT LA COUR D'ORLÉANS

Rapporteur : Monsieur Michel FOUBERT

Dans le cadre du projet de restructuration du site de l'Ecole d'Etat Major, plusieurs promoteurs ont manifesté leur intérêt pour les bâtiments de la cour d'Orléans (environ 12 450 m² de SP) en présentant à l'ARC une proposition de programme et de prix de charge foncière :

- Groupement n°1 : CIRMAD (promoteur)/ QUILLE (constructeur)/ cabinet RUSSO (architecte)
- Groupement n°2 : SODEARIF (promoteur)/ BREZILLON (constructeur)/ agence WILMOTTE (architecte)
- Groupement n°3 : ICADE Lille (promoteur)/ cabinet TANDEM+ (architecte)
- Groupement n°4 : groupe ALTITUDE (promoteur-investisseur-gestionnaire résidence pour seniors)/ PRISME Ingénierie (bureau d'études-économiste)/ agence ALAIN ELIE (architecte)

Le comité de pilotage, réuni le 23 mars 2015, propose à l'unanimité de retenir le groupement n°2 : SODEARIF (promoteur)/ BREZILLON (constructeur)/ agence WILMOTTE (architecte), compte tenu de la qualité technique de leur offre, et de la charge foncière proposée plus importante que ses concurrents (1 500 000 € HT).

L'opération immobilière proposée par **SODEARIF** repose sur la programmation prévisionnelle suivante :

- Une résidence pour seniors
- Un cabinet médical
- Un restaurant
- Des logements en accession ou en résidence
- Deux maisons de ville
- Des commerces
- Des surfaces tertiaires
- Un espace qui pourrait être dédié au musée de la Figurine (option)

SODEARIF a mené une recherche active auprès d'investisseurs, d'utilisateurs et de gestionnaires, et confirme l'intérêt que suscite un tel programme auprès de ces opérateurs.

Compte tenu de l'ampleur de l'opération, un temps supplémentaire est nécessaire pour valider l'offre présentée, tant sur les aspects programmatiques, techniques que financiers. Ainsi, il est proposé au Conseil d'Agglomération d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer avec SODEARIF un protocole de développement et d'exclusivité d'une durée de 12 mois permettant d'approfondir le montage du projet en vue de la signature d'une promesse de vente.

LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION,

Entendu, le rapport présenté par Monsieur Michel FOUBERT,
Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement, Urbanisme et Grandes Infrastructures en date du 23 mars 2015,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 31 mars 2015,
Vu l'avis des Services Fiscaux,
Et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer avec la société SODEARIF un protocole de développement et d'exclusivité d'une durée de 12 mois pour la définition d'un programme immobilier sur la Cour d'Orléans.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,




Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 10 AVRIL 2015

AMENAGEMENT

33 - COMPIEGNE – EXTENSION DE L'ESCOM

Le dix avril deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Evelyse GUYOT, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Jean-Claude CHIREUX, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ, Marc-Antoine BREKIESZ à Joël DUPUY DE MERY, Marie-Christine LEGROS à Philippe MARINI, Eric HANEN à Nicolas LEDAY, Robert HARDIVILLIER à Michel JEANNEROT, Pascal SERET à Xavier LOUVET, Yannick LECLERE à Bernard HELLAL.

Etaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE, Jacqueline FERRADINI, Béranger DUMAY.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 02 avril 2015
Date d'affichage : 17 avril 2015

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 36
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 44

AMENAGEMENT

33 - COMPIEGNE : EXTENSION DE L'ESCOM

Rapporteur : Madame Arielle FRANÇOIS

L'ESCOM (Ecole Supérieure de Chimie Organique et Minérale) s'est implantée à Compiègne en 2008 et connaît un développement de son activité.

De son côté, l'UTC se développe, d'où la nécessité d'optimiser au maximum les locaux lui appartenant, notamment en vue d'accueillir l'ESTP. Une partie de ces locaux est occupée par l'ESCOM.

Dans ce contexte, l'ESCOM a l'intention de créer un nouveau bâtiment et souhaite pouvoir doubler sa superficie. Le coût lié à cette extension est en grande partie d'ores et déjà provisionné financièrement.

L'ARC est propriétaire du terrain voisin, situé rue Eugénie Louis, cadastré section AP n° 320 d'une superficie de 7 327 m². Il est précisé que ce terrain, classé en zone UDpmu du Plan Local d'Urbanisme de Compiègne, est réservé au développement universitaire.

L'ESCOM souhaite pouvoir s'étendre sur une superficie maximale de terrain de 4 500m².

Dans un premier temps, l'ESCOM souhaite pouvoir déposer une demande de financement auprès de la Région Picardie. Une enveloppe budgétaire supplémentaire sera votée par la Région lors de la Commission Permanente organisée début juin. Pour pouvoir y prétendre, le dossier de l'ESCOM doit parvenir avant fin avril à la Région. Celui-ci doit, notamment, comprendre un accord de principe du propriétaire du terrain.

Aussi, l'ESCOM sollicite de l'ARC un engagement de pouvoir disposer d'une superficie d'environ 4500 m² sur la parcelle AP n° 320. Les conditions de cession pourraient reposer sur le même principe que pour la première implantation, à savoir de consentir à l'ESCOM un bail emphytéotique à long terme.

Les conditions exactes de ce bail ne sont à ce jour pas encore définies et devront faire l'objet, après négociations, d'une nouvelle délibération.

Il est proposé au Conseil d'Agglomération de valider le principe de réserver le terrain pour le projet d'extension de l'ESCOM et d'autoriser Monsieur le Président à adresser à l'ESCOM un courrier en ce sens.

Le Conseil d'Agglomération,
Entendu le rapport présenté par Madame Arielle FRANÇOIS,
Et après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ de réserver une emprise de 4500 m² maximum sur la parcelle sise à Compiègne, cadastrée section AP n° 320, pour la construction d'un nouveau bâtiment pour l'ESCOM,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à adresser une lettre de confirmation de réservation à l'ESCOM.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 10 AVRIL 2015

HABITAT

34 - CONVENTION DE DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE – AVENANT 2015

Le dix avril deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Evelyse GUYOT, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Jean-Claude CHIREUX, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ, Marc-Antoine BREKIESZ à Joël DUPUY DE MERY, Marie-Christine LEGROS à Philippe MARINI, Eric HANEN à Nicolas LEDAY, Robert HARDIVILLIER à Michel JEANNEROT, Pascal SERET à Xavier LOUVET, Yannick LECLERE à Bernard HELLAL.

Etaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE, Jacqueline FERRADINI, Béranger DUMAY.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 02 avril 2015
Date d'affichage : 17 avril 2015

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 36

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 44

HABITAT

34 - CONVENTION DE DÉLÉGATION DES AIDES À LA PIERRE – AVENANT 2015

Rapporteur : Monsieur Michel FOUBERT

Lors du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement du 17 mars 2015, les objectifs et moyens en matière d'aide à la pierre pour la Picardie, les trois départements et les délégataires ont été présentés.

S'agissant de l'ARC, les objectifs sont les suivants :

❖ Parc social

	Rappel des réalisations 2014	Objectifs 2015
PLUS	28	94
PLAi	13	30
Sous-Total PLUS + PLAi	41	124
PLS	46	59
TOTAL	87	183

Une dotation de 228 000 € est octroyée à l'ARC en 2015 (125 500 € en 2014) pour les logements PLUS-PLAi.

Concernant la subvention par logement, la dotation disponible conduit à proposer pour les programmes comportant au minimum 25 % de PLAi, le montant de 6 800 € pour les PLAi soit 15% de moins qu'en 2014 (8000 €). Aucune dotation n'est prévue pour les logements PLUS (elle était de 300 € en 2014).

❖ Parc privé

	Rappels des réalisations 2014		Objectifs 2015	
	Propriétaires occupants	Propriétaires bailleurs	Propriétaires occupants	Propriétaires bailleurs
Lutte contre l'habitat indigne	0	0	3	3
Logements très dégradés	0	1	1	2
Travaux autonomie, maintien à domicile	8	0	7	1
Travaux économie d'énergie	49	0	21	1

Une dotation de 262 000 € est octroyée à l'ARC, portant sur les aides ANAH et l'aide à l'ingénierie de l'OPAH ; et le Fonds d'Aide pour la Rénovation Thermique (FART) sera abondé pour l'ARC d'un montant de 68 344 €.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Michel FOUBERT,
Vu l'avis émis par la Commission Aménagement urbanisme et Grandes Infrastructures en date du 23 mars 2015 rappelant les objectifs du PLH et soulignant le rythme de construction annuel en baisse,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 31 mars 2015,
Et après en avoir délibéré,

RAPPELLE, au vu des objectifs fixés par l'Etat pour 2015, les objectifs du Programme Local de l'Habitat (PLH) de l'ARC, qui prévoit la construction de 400 à 450 logements par an dont 100 à 110 logements sociaux par an, et **souligne** la baisse de production globale sur l'agglomération, avec environ 250 logements à construire en 2015 ;

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant 2015 à la convention de délégation des aides à la pierre,

PRECISE que les dépenses afférentes seront inscrites au Budget Principal, chapitre 204.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 10 AVRIL 2015

HABITAT

35 - SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'OPERATION « FACADES » LIEE A L'OPAH INTERCOMMUNALE – DOSSIERS CHARTIER (MARGNY LES COMPIEGNE) ; LESTIENNE (COMPIEGNE)

Le dix avril deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Evelyse GUYOT, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Jean-Claude CHIREUX, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ, Marc-Antoine BREKIESZ à Joël DUPUY DE MERY, Marie-Christine LEGROS à Philippe MARINI, Eric HANEN à Nicolas LEDAY, Robert HARDIVILLIER à Michel JEANNEROT, Pascal SERET à Xavier LOUVET, Yannick LECLERE à Bernard HELLAL.

Etaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE, Jacqueline FERRADINI, Béranger DUMAY.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 02 avril 2015
Date d'affichage : 17 avril 2015

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 36
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 44

HABITAT

35 - SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION "FAÇADES" LIÉE À L'OPAH INTERCOMMUNALE – DOSSIERS CHARTIER (MARGNY-LES-COMPIÈGNE) ; LESTIENNE (COMPIÈGNE)

Rapporteur : Monsieur Michel FOUBERT

Dans le cadre de l'OPAH intercommunale, deux dossiers sont présentés :

◇ Dossier CHARTIER__– 78 rue du Maréchal Joffre à MARGNY-LES-COMPIEGNE

Ce projet vise à effectuer le ravalement de la façade, côté rue, en briques.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 2 000,00 € pour une dépense subventionnable de 9 295,00 € TTC. Ces 2 000,00 € proviendront pour 600 € de l'ARC et pour 1 400,00 € de la commune de MARGNY-LES-COMPIEGNE qui a délibéré favorablement sur ce sujet.

◇ Dossier LESTIENNE_– 25, rue Hurtebise à COMPIEGNE

Ce projet, situé dans la ZPPAUP de Compiègne, vise à effectuer le ravalement de la façade, côté rue, en pierre.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 750,00 € pour une dépense subventionnable de 5 896,00 € TTC. Ces 750,00 € proviendront pour 225,00 € de l'ARC et pour 525,00 € de la commune de COMPIEGNE qui a délibéré favorablement sur ce sujet.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Michel FOUBERT,
Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement, Urbanisme et Grandes Infrastructures en date du lundi 23 mars 2015,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 31 mars 2015,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer à Monsieur CHARTIER une subvention de 2 000,00 € pour une dépense subventionnable de 9 295,00 € TTC. Ces 2 000,00 € proviendront pour 600 € de l'ARC et pour 1 400,00 € de la commune de MARGNY-LES-COMPIEGNE qui a délibéré favorablement sur ce sujet.

DECIDE d'attribuer à Monsieur et Madame LESTIENNE une subvention de 750,00 € pour une dépense subventionnable de 5 896,00 € TTC. Ces 750,00 € proviendront

pour 225.00 € de l'ARC et pour 525,00 € de la commune de COMPIEGNE qui a délibéré favorablement sur ce sujet.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces relatives à ces dossiers.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 10 AVRIL 2015

HABITAT

36 - HABITAT PRIVE – AVENANT A LA CONVENTION DE MANDAT AVEC L'ANAH POUR LA GESTION DES AIDES COMPLEMENTAIRES A L'HABITAT PRIVE OCTROYEES PAR L'ARC

Le dix avril deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Evelyse GUYOT, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Jean-Claude CHIREUX, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ, Marc-Antoine BREKIESZ à Joël DUPUY DE MERY, Marie-Christine LEGROS à Philippe MARINI, Eric HANEN à Nicolas LEDAY, Robert HARDIVILLIER à Michel JEANNEROT, Pascal SERET à Xavier LOUVET, Yannick LECLERE à Bernard HELLAL.

Etaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE, Jacqueline FERRADINI, Béranger DUMAY.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 02 avril 2015
Date d'affichage : 17 avril 2015

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 36
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 44

HABITAT

36 - HABITAT PRIVE - AVENANT A LA CONVENTION DE MANDAT AVEC L'ANAH POUR LA GESTION DES AIDES COMPLEMENTAIRES A L'HABITAT PRIVE OCTROYEES PAR L'ARC

Rapporteur : Monsieur Michel FOUBERT

L'ARC est délégataire des aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) suivant une convention conclue en juin 2010.

Pour autant, l'ANAH continue à assumer l'instruction des dossiers et le paiement des subventions.

Afin d'avoir un guichet unique pour le financement global de chaque dossier d'aide, l'ANAH gère également, au nom et pour le compte de l'ARC, les aides à l'habitat privé que l'agglomération apporte sur son budget propre, chaque décision relevant cependant du Président de l'Agglomération.

Ces aides résultent des abondements pris en charge par l'ARC dans le cadre de l'OPAH intercommunale, soit, ainsi qu'il sera soumis à l'approbation de la Commission Locale de l'Habitat dans le cadre du Programme d'Action Territorial 2015 :

- Aide complémentaire à la prime de réduction de loyer de l'ANAH pour les propriétaires bailleurs en cas de conventionnement dans le secteur social ou très social : un montant maximum de 50 € / m² dans la limite de 80 m² par logement peut être octroyé ;
- Prime complémentaire aux aides de l'ANAH dans le cadre du programme d'aide à la rénovation thermique des logements : « Habiter Mieux » : un montant forfaitaire de 500 € est octroyé aux bénéficiaires de la prime « Aide de Solidarité Ecologique » (ASE) accordée par l'ANAH dans le cadre du Fonds d'Aide pour la Rénovation Thermique (FART).

Dans le cadre de l'avenant annuel à cette convention de mandat de gestion à l'ANAH, il est proposé de budgéter le montant prévisionnel de 25 000 € pour l'année 2015 pour les aides sur fonds propres de l'ARC.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Michel FOUBERT,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement, Urbanisme et Grandes Infrastructures en date du lundi 23 mars 2015,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 31 mars 2015,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE de donner mandat à l'ANAH pour la gestion des aides apportées par l'ARC sur son budget propre pour un montant de 25 000 € en 2015.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

PRECISE que la dépense, soit 25 000 €, sera inscrite au Budget Principal, chapitre 204.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 10 AVRIL 2015

Suite à une erreur d'imputations, cette délibération annule et remplace la délibération n°04 "Affectation du résultat de l'exercice 2014 du budget Aménagement".

FINANCES

37 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014 DU BUDGET AMENAGEMENT

Le dix avril deux mille quinze à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Evelyse GUYOT, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Philippe BOUCHER, Jean-Claude CHIREUX, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Marie-Pierre DEGAGE à Sophie SCHWARZ, Marc-Antoine BREKIESZ à Joël DUPUY DE MERY, Marie-Christine LEGROS à Philippe MARINI, Eric HANEN à Nicolas LEDAY, Robert HARDIVILLIER à Michel JEANNEROT, Pascal SERET à Xavier LOUVET, Yannick LECLERE à Bernard HELLAL.

Etaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE, Jacqueline FERRADINI, Béranger DUMAY.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de Mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. THULARD – Directeur Général Adjoint
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

Madame Sophie SCHWARZ a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 02 avril 2015
Date d'affichage : 17 avril 2015

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 36

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 44

FINANCES

37 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014 DU BUDGET AMENAGEMENT

Rapporteur : Monsieur Laurent PORTEBOIS

Le Compte Administratif 2014 du Budget Aménagement fait apparaître les résultats suivants :

Investissement	Déficit	- 5 795 144.57 €
Fonctionnement	Excédent	3 476 198.95 €
Total	Déficit	- 2 318 945.62 €

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Laurent PORTEBOIS,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 31 mars 2015,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE pour 2015 :

- Le report du résultat déficitaire de la section d'investissement de 5 795 144.57 € en dépenses d'investissement au compte 001,
- D'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement de 3 476 198,95 € à la section d'investissement en 1068

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

CONSEIL D'AGGLOMERATION

du 10 avril 2015 – 20 H 45

Ordre du jour

Approbation de la séance précédente

Ordre du Jour (*rapports joints*)

FINANCES

- 01 – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014
- 02 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DE MONSIEUR LE RECEVEUR
- 03 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014 DU BUDGET PRINCIPAL
- 04 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014 DU BUDGET AMENAGEMENT
- 05 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014 DU BUDGET TRANSPORT
- 06 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014 DU BUDGET DECHETS
- 07 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014 DU BUDGET HOTEL DE PROJETS
- 08 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014 DU BUDGET RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES
- 09 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014 DU BUDGET GENS DU VOYAGE
- 10 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014 DU BUDGET AERODROME
- 11 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014 DU BUDGET ASSAINISSEMENT
- 12 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014 DU BUDGET SPANC
- 13 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014 DU BUDGET VENTE D'EAU
- 14 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014 DU BUDGET TOURISME

- 15 – VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DES BUDGETS ANNEXES
- 16 – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2015 : BUDGETS PRINCIPAL ET AMENAGEMENT
- 17 – APPROBATION DES SUBVENTIONS ET COTISATIONS 2015
- 18 – FISCALITE DIRECTE – VOTE DES TAUX 2015
- 19 – PARTICIPATION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET AMENAGEMENT
- 20 – APPROBATION DES FONDS DE CONCOURS 2015
- 21 – INFORMATION SUR LES MARCHES PASSES EN 2014
- 22 – ADMISSION EN NON VALEUR
- 23 – FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL
- 24 - CESSION D'UN VEHICULE

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT – RISQUES MAJEURS

- 25 – LACHELLE – REALISATION D'UNE ETUDE DE DIAGNOSTIC ET DU ZONAGE ASSAINISSEMENT – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION ET DEMANDE DE SUBVENTION
- 26 – CHOIX DU MODE DE GESTION POUR L'EXPLOITATION DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT, RIVE DROITE ET RIVE GAUCHE, DES STATIONS D'EPURATION DE LA CROIX SAINT OUEN ET CHOISY AU BAC : AVENANTS DE PROLONGATION
- 27 – MARGNY LES COMPIEGNE – COLLEGE CLAUDE DEBUSSY : CONVENTION DE GESTION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS
- 28 – FOURNITURE EN ELECTRICITE DES BATIMENTS DE L'ARC : INSCRIPTION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU SYNDICAT DE L'ENERGIE DE L'OISE (SE60)
- 29 - AVIS SUR LE PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION (PGRI) ET LE SDAGE

AMENAGEMENT

- 30 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MANDAT ENTRE L'ARC ET LA SOCIETE D'AMENAGEMENT DE L'OISE (SAO) POUR LES ACCES A LA ZAC JAUX / VENETTE ET A LA ZAC DES HAUTS DE MARGNY
- 31 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE L'ARC ET CARREFOUR PORTANT SUR UN FONDS DE CONCOURS POUR L'AMENAGEMENT DES ACCES A LA ZAC DE JAUX / VENETTE
- 32 - COMPIEGNE – ECOLE D'ETAT MAJOR – SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD CONCERNANT LA COUR D'ORLEANS
- 33 - COMPIEGNE – EXTENSION DE L'ESCOM

HABITAT

34 - CONVENTION DE DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE – AVENANT 2015

35 - SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'OPERATION « FACADES » LIEE A L'OPAH INTERCOMMUNALE – DOSSIERS CHARTIER (MARGNY LES COMPIEGNE) ; LESTIENNE (COMPIEGNE)

36 - HABITAT PRIVE – AVENANT A LA CONVENTION DE MANDAT AVEC L'ANAH POUR LA GESTION DES AIDES COMPLEMENTAIRES A L'HABITAT PRIVE OCTROYEES PAR L'ARC